

# Règlement 2022

A l'occasion du Congrès National des Groupes d'Action Locale des **14 & 15 novembre prochain à Angers**, Leader France lance une nouvelle formule des Prix Leader pour l'innovation et l'expérimentation en milieu rural avec les "**Prix LEADER des régions 2014-2022**".

Pour cette nouvelle édition, Leader France souhaite, à travers ce concours ouvert à tous les GAL français, mettre en avant des réalisations concrètes financées par le programme Leader 2014-2022 dans l'ensemble des régions.

Ce concours s'organisera en deux phases :

- Une première phase **régionale** qui permettra de récompenser le meilleur projet Leader par région à l'occasion d'une cérémonie numérique en octobre.
- Une seconde phase **nationale** qui mettra en compétition les meilleurs projets régionaux à l'occasion du Congrès National des GAL.

Plus aucune thématique imposée, tous les projets financés par le programme Leader 2014-2022 peuvent participer y compris les lauréats 2019 & 2021 ! Les prix régionaux seront désignés par un vote numérique après une sélection des finalistes par un jury d'experts de Leader France.

### Processus de sélection :

Le processus de sélection s'effectuera en deux phases :

- Un jury étudiera l'ensemble des projets déposés en présélectionnant trois projets dans chaque région.

Les prix régionaux seront désignés par un vote numérique après une sélection des finalistes par un jury d'experts de Leader France.

### Prix du public

En plus du Prix national LEADER des régions 2014-2022, un « prix du public » sera organisé. Chaque projet lauréat sera soumis au vote des internautes et le projet ayant obtenu le plus de voix sera récompensé lors de la cérémonie de remise de prix Leader.

# Règlement 2022

## Conditions de participation :

- Aucune restriction thématique n'est pas imposée.
- Un projet ayant déjà été présenté en 2019 ou 2021 pourra être représenté de nouveau.
- Afin de ne pas restreindre la sélection, nous ne tiendrons pas en compte dans la sélection des projets l'état d'avancement de ce dernier. Ainsi, un projet, quelle que soit son stade, peut être présenté (minimum requis : opportunité).
- Sont pris en compte les projets financés sur cette génération LEADER par tout type de porteur de projet (publics ou privés).
- Les porteurs de projet (ou le GAL référent) qui auront été récompensé au niveau régional s'engagent à présenter leur action devant le jury le jour de la cérémonie en présentiel à Angers, présentation enregistrée ou en visio conférence (présentation flash de 3 minutes maximum).
- Pour participer, il suffit d'envoyer les formulaires en format PDF, à l'adresse suivante : [contact@leaderfrance.fr](mailto:contact@leaderfrance.fr)
- **Date de limite de candidature : 30 septembre 2022**
- Participation gratuite.

Pour toute question, vous pouvez contacter par mail à l'adresse : [contact@leaderfrance.fr](mailto:contact@leaderfrance.fr)